AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-9-74 087742

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

20 Septembre 1974

Bulletin n° 21 - Septembre 1974

COLZA

GROSSES ALTISES : Ces insectes sont observés en nombre souvent important dans de nombreuses cultures où les premiers dommages sont bien visibles.

Il convient de visiter les cultures, et en cas de nécessité, d'effectuer un traitement à l'aide d'un des insecticides suivants (dose matière active pour un hectare) :

- endosulfan (Thiodan, etc...)	: 250 g. en pulvérisation	; 300 g. en poudrage
- lindane	: 200 g. "	; 275 g. "
- méthidathion (Ultracide)	: 250 g. "	;
- phosalone (Zolone,Azofène,etc)	: 1 000 g. "	;
- parathion	: 200 g. "	; 275 g. en poudrage

Ce dernier produit étant à préférer sous la forme oléoparathion.

N.B.: Le traitement indiqué ci-dessus est également efficace à l'égard des petites altises.

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER : Cet insecte se présente sous la forme d'un petit charançon qui, localement, peut causer des dégâts non négligeables. Il perfore les bourgeons dès Septembre pour dévorer les tissus internes ou pour déposer sa ponte. De ce fait il amène la mort du bourgeon ou de la jeune pousse à plus ou moins brève échéance.

Les vergers atteints sont connus ; assurer leur protection avec une pulvérisation insecticide à raison de 12 g. de matière active de lindane par hectolitre de bouillie en respectant le délai de 15 jours avant récolte.

L'Ingénieur concerné :

J. PETIOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 454